

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	*	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 27 Janvier.

Grâce à l'appoint des voix bonapartistes, les bureaux de la Chambre des députés ont nommé, jeudi dernier, une commission du budget radicale et même radicale extrême.

Deux listes étaient en présence. L'une était composée d'hommes modérés sincèrement dévoués à la République, mais voulant la reconnaissance des droits du Sénat et le rejet des propositions tendant à bouleverser l'économie actuelle du budget. L'autre liste, sauf quelques exceptions, se recrutait dans le parti révolutionnaire le plus avancé, avec des noms tels que MM. Floquet, Nadaud, Millaud, Brisson, Allain-Targé, etc. C'est cette dernière liste qui a triomphé.

Un grand nombre de bonapartistes sont persuadés que le radicalisme allumerait un immense incendie dans le pays, en semant la misère de toutes parts, et ils supposent que dans une situation si critique la nation aurait recours à eux et rétablirait l'empire. D'après ce calcul, ils comptent se présenter pour éteindre un incendie préparé et attisé par eux-mêmes. Leurs espérances seront certainement déçues : on n'aura jamais besoin de ces étranges pompiers.

Voici les noms des 33 commissaires qui sont appelés à se prononcer sur les grandes questions financières soulevées depuis quelque temps :

- 1^{er} bureau. MM. Parent.
- Dutilleul.
- Allain-Targé.
- 2^e bureau. Gambetta.
- Guichard.
- Wilson.
- 3^e bureau. Carnot.
- Barthe.
- Roux.
- 4^e bureau. Bardoux.
- Jacques.
- Brisson.
- 5^e bureau. Dréo.
- Floquet.
- Mahy.
- 6^e bureau. Cochery.
- Lecesne.
- Millaud.
- 7^e bureau. Varambon.
- Langlois.
- Nadaud.
- 8^e bureau. Tallon.
- Constans.
- Lamy.
- 9^e bureau. Martin-Feuillée.
- Crozet-Fourneyron.
- Devès.
- 10^e bureau. Mathieu-Bodet.
- Guyot.
- Tirard.

11^e bureau. Girerd.
Spüller.
Bethmont.

Le *Journal des Débats* raconte ainsi les incidents du vote :

« Les bonapartistes, à peu d'exceptions près étaient présents dans leurs bureaux respectifs. Le fait ne saurait plus être nié : ils ont voté pour la plupart en faveur des candidats de l'Union républicaine. Le résultat des scrutins indique que leur concours a profité aux membres de ce groupe parlementaire. »

Le *Soleil* dit de son côté :

« Le résultat est dû à une coalition des radicaux et des bonapartistes. Nous ne voyons pas ce qu'y pourra gagner en autorité morale le groupe de l'Appel au peuple. Mais nous ne prévoyons que trop ce que le pays pourra y perdre en repos et en sécurité. »

Quatre commissaires seulement appartiennent au centre-gauche, et le fait le plus grave c'est que 18 sur 33 ont fait partie de la minorité de 136 voix qui, le 28 décembre dernier, avaient refusé de reconnaître les droits du Sénat en matière de budget.

Le Voyage en Hollande

Le *Journal officiel* a publié une note fort intéressante sur les chemins de fer hollandais, que nous avons résumée dans notre dernier numéro. C'est l'analyse des études et des comparaisons auxquelles le voyage récent de M. le Ministre des travaux publics a tout naturellement donné lieu.

A vrai dire, cette note ne contient rien de bien nouveau, rien tout au moins que l'Administration et nos lecteurs ne sachent depuis longtemps. Mais elle a le mérite de rappeler, en temps opportun, des faits d'une grande valeur ; elle confirme, avec toute l'autorité nécessaire, des résultats que l'on ne saurait trop avoir présents à l'esprit.

Il en ressort, dit le *Journal des Travaux publics*, qu'un Etat ne peut pas impunément obéir à tous les desirs des localités sans nombre, et entreprendre à la fois une multitude de chemins de fer, divisant ainsi ses capitaux entre des entreprises improductives ; qu'en vain, si une telle faute de conduite a été commise, on cherchera à alléger les charges du Trésor en les rejetant sur des Compagnies concessionnaires des chemins pour un délai assez court ; que ces Compagnies, limitées dans leur action et se sachant un faible avenir, ne songeront qu'à

tirer le meilleur parti possible de leur situation précaire, et en quelque sorte provisoire : à défaut des longs espoirs qui leur sont interdits, elles tourneront tous leurs efforts vers la réalisation de bénéfices immédiats, restreignant leurs services, marchandant toute augmentation de leur matériel, opposant leur intérêt actuel et tangible, le seul qui leur ait été ménagé, à l'intérêt général du public.

Ainsi en agit un fermier qui, d'un propriétaire jaloux ou ignorant de son véritable intérêt, n'a pu obtenir qu'un bail à courte échéance : il tire du sol tout ce qu'il en peut prendre, se garde bien d'y rien mettre de sien, et n'ayant nul souci des récoltes lointaines, fait d'un gain hâtif, ruine certaine du propriétaire, l'objet de tous ses soins et de toutes ses préoccupations.

Exploitation insuffisante, services aussi réduits qu'ils peuvent l'être, tarifs élevés, telles sont les conséquences fatales de ce système du bail à court terme appliqué aux entreprises de chemins de fer. Pourquoi les Compagnies fermières chercheraient-elles, par des sacrifices momentanés, à développer le trafic, à se réserver, dans un délai plus ou moins éloigné, des compensations et des avantages ? Le présent seul leur importe ; il leur faut à tout prix des bénéfices, et le maximum des bénéfices immédiats ; le reste ne les regarde pas.

Chose digne d'attention : ce mode d'exploitation n'a pas même l'avantage d'établir d'une façon définitive les droits et la responsabilité de l'Etat. Celui-ci devrait au moins, pendant ce bail si court qu'il a consenti, être déchargé de tout ennui financier ; et telle sera bien sa position, si l'exploitation, fût-ce en sacrifiant l'avenir, donne de fructueux dividendes dans le présent. Mais que l'affaire devienne mauvaise, comme on l'a vu en Hollande, que la récolte soit perdue : voilà le contrat mis en cause, les prétentions du fermier enflées. On remanie les conventions : la Hollande l'a fait et le fait encore.

M. Christophle a donc rapporté de son voyage cette conviction, et la note du *Journal officiel* l'indique clairement, que le système d'exploitation introduit en Hollande, à la suite de circonstances particulières, n'est nullement à envier ni à imiter, et qu'en somme, en allant à l'étranger chercher des exemples en matière de chemins de fer, on y recueille un enseignement peut-être inattendu, celui des mérites et des avantages du système français.

Nous ne pouvons, à ce point de vue, que nous féliciter du voyage de M. le ministre des travaux publics, et nous voulons garder l'espoir qu'il ne sera pas demeuré stérile. Deux membres de la Commission parlementaire

des chemins de fer accompagnaient M. Christophle ; il ne peuvent manquer d'exercer une heureuse influence sur les décisions de la Commission.

Celle-ci, on ne l'ignore pas, s'est montrée peu disposée à fondre, dans le réseau de l'Orléans, les lignes des Charentes et de la Vendée ; elle a également repoussé l'idée de la concession d'un septième grand réseau, pour une longue durée, à cause des inconvénients manifestes qui en résulteraient pour des intérêts légitimes, et pour les finances de l'Etat. Elle a paru se rallier à un troisième système, au rachat par l'Etat, suivi de la cession de ce septième réseau, pour un terme très-limité, mais renouvelable. Si nous ne nous trompons, c'est à cette pensée qu'elle se tient aujourd'hui.

L'expérience de la Hollande vient à point, pour modifier l'opinion de notre Commission parlementaire, et lui montrer la fragilité ou les dangers d'un bail qui, au premier abord, peut paraître séduisant. Tous les membres de la Commission ont fait preuve de trop bon vouloir dans l'étude de ces questions, pour beaucoup d'entre-eux nouvelles, ils ont jusqu'à présent témoigné d'une volonté trop manifeste de ne rien faire qui pût compromettre des droits acquis ou l'intérêt du Trésor, pour que nous n'attendions pas avec confiance les dernières résolutions.

Nous persistons à croire que la solution la plus simple, celle qui tient le mieux compte de tous les intérêts, c'est la fusion avec l'Orléans. La Commission parlementaire pourra, sans doute, en remanier les conditions, ramener par exemple à un prix plus modeste et plus exact, la valeur des lignes fusionnées, mais elle maintiendra, nous l'espérons fermement, le principe de la fusion.

Les Gauches

Nous appelons l'attention sur l'article suivant du *Temps* :

On reparle beaucoup de l'union des gauches, depuis le discours prononcé récemment par M. de Marcère comme président du centre gauche. Les uns maintiennent que le centre gauche restera toujours fidèle à une alliance qui a produit tant de fruit. Les autres prétendent que le centre gauche ne saurait donner longtemps son concours à une politique qui menace de le détourner de ses traditions avérées. Ce qui est vrai dans ces jugements et ces sollicitations contraires, c'est que les rapports du centre gauche avec le reste de la majorité ont quelques choses de nécessairement instable. Ils dépendent de la conduite des autres fractions de la majorité. Ils dépendent surtout de l'attitude de l'extrême-gauche. L'extrême-gauche a subi une modification très sensible par suite des dernières élections.

Sous l'Assemblée nationale, elle suivait tout entière la direction de M. Gambetta ; c'est sous son influence qu'elle a peu à peu abandonné les thèses intransigeantes, consenti à constituer, voté pour la charte qui nous régit désormais, et c'est ainsi que la République s'est faite. Le centre gauche conduisait, mais il n'aurait rien pu faire sans l'appui qu'il reçut alors de l'Union républicaine. Il n'en va plus tout à fait de même aujourd'hui. La gauche radicale a subi une double modification, elle est plus nombreuse et prétend naturellement avoir une plus grande part d'influence, et elle n'est plus homogène, ce qui change la nature des relations avec elle. Il y a désormais, à gauche de l'ancienne extrême-gauche, un parti qu'on peut se permettre d'appeler révolutionnaire, puisque quelques-uns de ses adhérents revendiquent eux-mêmes ce nom, et puisque ses instincts le portent en toute chose vers les moyens violents. Ce parti, l'Union républicaine ne s'en est point séparée ; elle a, si nous ne nous trompons, de ses membres qui font partie des deux groupes à la fois, elle y trouve, dans tous les cas, des affinités et des appuis. La conséquence en est que M. Gambetta, tout en restant le chef naturel de la gauche avancée, n'est plus aussi maître de ses troupes, qu'il n'est plus libre de suivre la même politique qu'autrefois, ou, ce qui revient au même, qu'il croit nécessaire d'adopter une politique plus entreprenante. Au lieu de commander l'arrière-garde du parti libéral, comme jadis, il voudrait maintenant passer en tête et prendre le commandement général de l'armée. L'ambition est légitime en soi, nous nous hâtons de le dire ; nous ajoutons même qu'elle est justifiée par les talents et l'esprit politique dont a fait preuve M. Gambetta. Seulement le rôle dont il s'agit n'est possible qu'à une condition, c'est que M. Gambetta vienne à la gauche modérée au lieu de prétendre l'attirer à lui. Toutes les fois que la majorité s'apercevra qu'il s'agit de la subordonner à l'Union républicaine, et surtout à l'Union républicaine telle qu'elle est aujourd'hui, sans frontières suffisamment délimitées, et compromises par ses relations avec la Révolution, on peut-être sûr qu'elle résistera. Voilà ce qui fait que l'alliance des gauches semble parfois ébranlée, et voilà pourquoi M. de Marcère, parlant au nom du centre gauche, a dû exprimer à la fois le besoin de l'action commune et la nécessité des réserves. Personne ne demande à M. Gambetta de renoncer à son drapeau ni à son groupe, mais on lui demande de reprendre la position qu'il a occupée naguère avec tant de profit pour la chose publique en reconnaissant que le temps de la politique de prudence et de patience n'est pas encore passé. On n'a pas assez fait attention aux tiraillements parlementaires qui se sont produits depuis un mois ; ils ont eu cette importance qu'ils prouvent, de la part des gauches modérées, une résolution inébranlable de ne pas se laisser entraîner. M. Gambetta doit comprendre aujourd'hui qu'il a voulu aller trop vite et trop fort, qu'à marcher de ce pas il

laisserait bientôt ses meilleurs alliés en route, et que le choix est pour lui entre le rôle d'homme politique et celui d'homme de parti, entre le retour aux ménagements nécessaires et l'impuissance de l'isolement.

L'Allemagne et la France

L'autre jour nous avons lu à la première page d'un journal, une note sur les approvisionnements considérables que l'état-major allemand s'occuperait en ce moment de rassembler à Strasbourg. Nous sommes plus surpris de l'importance particulière que quelques personnes paraissent attribuer à ces informations, et nous devons nous efforcer de rassurer les esprits qui se fourvoient, quand nous croyons pouvoir le faire. A supposer que tous les préparatifs dont on nous entretient aient lieu dans la principale place forte de l'Alsace, nous ne sommes pas d'avis qu'il y ait aucune induction à en tirer, sinon que la direction militaire prussienne est d'une vigilance constante. Ces mesures sont le complément naturel des travaux entrepris à Strasbourg, depuis l'annexion. La France a certainement sujet de ne pas ignorer que l'Allemagne possède désormais sur sa frontière deux places redoutables, deux camps retranchés qui peuvent abriter des armées tout entières; mais l'Allemagne n'a pas fait mystère de ses intentions à cet égard, et, du moment qu'elle a cru devoir construire ces forteresses, elle doit également les mettre en état de remplir le but qu'elle se propose, c'est-à-dire les approvisionner de manière à défier toutes les éventualités possibles comme tous les assauts.

Ces précautions rentrent dans le système général d'un grand Etat militaire; nous n'avons pas à discuter si cet état se justifie, surtout en ce qui nous concerne, ni si les deux pays voisins n'aimeraient pas mieux voir sous les yeux des spectacles plus pacifiques. Le rôle des gouvernements peut être de maintenir la paix; celui des armées est de ne se laisser surprendre par rien, et la supériorité de l'organisation allemande est précisément de poursuivre jusqu'au bout l'exécution de ce principe, dont nous aurions bien fait jadis d'être pénétrés nous-mêmes. Si Paris avait eu en 1870 et 1871 les deux ans de vivres que l'on accumule, dit-on, à Strasbourg, si Strasbourg et Metz avaient eu également les réserves qu'exigeait leur position en première ligne, la guerre aurait peut-être tourné autrement, et ce n'est pas après ces exemples que l'état-major allemand, déjà si peu disposé à rien abandonner à l'imprévu, peut oublier que les meilleures armées derrière les plus solides murailles sont exposées à des désastres si les vivres et les munitions leur sont comptés. Il faut remarquer, en outre, que notre frontière n'est pas la seule dont nos voisins s'occupent; on a souvent parlé aussi des travaux entrepris autour des places de l'Oder. Nous ne prétendons pas que les amis de la paix aient à se réjouir de voir ainsi l'Europe armée jusqu'aux dents; mais telle est aujourd'hui la situation de l'Europe, et, si cette situation comporte malheureusement toujours un certain degré d'appréhension, elle ne va pas cependant jusqu'à devoir alarmer spécialement un pays dont les résolutions pacifiques sont connues de tout le monde.

Nous ne nous arrêtons pas davantage au langage d'une partie de la presse d'outre-Rhin. Nous doutons qu'elle soit l'écho du gouvernement, vis-à-vis duquel nous croyons que notre attitude est correcte; mais nous doutons surtout que les passions dont

elle semble quelquefois s'inspirer soient celles de la nation. Cet état d'hostilité pèse trop lourdement sur la vie et la fortune publiques, pour que les familles, les intérêts, les classes intelligentes, n'aient pas plutôt à cœur de le répudier. Il est vrai que les journaux auxquels nous faisons allusions affectent précisément d'inquiéter les intérêts et les familles en vantant les progrès de notre reconstitution militaire. Selon l'un d'eux, le général Berthaut aurait dit dernièrement: « Je suis prêt. » Le correspondant allemand, qui a fait preuve de peu d'imagination en rééditant cette parole, serait probablement bien embarrassé de l'expliquer.

La vérité est que, si nous avons beaucoup fait (et le contraire serait malheureux après cinq ans), il nous reste encore plus à faire. Au moment où nous recueillons ces impressions plus ou moins sincères de quelques journaux allemands, nous entendons toutes sortes de reproches sur le général Berthaut, dans la bouche de gens qui veulent, comme pendant le siège de Paris, que les résultats se produisent à vue du jour au lendemain. Il n'y a qu'à compter, d'ailleurs, tout les projets, les réclamations, les incertitudes dont notre réorganisation militaire est encore chargée. Il est bon de part et d'autre, de s'abstenir d'appréciations à sensation. Les Allemands arment leurs villes, suivant le génie méthodique et prévoyant qui est le propre de leur caractère militaire, et nous nous efforçons, de notre côté, de rétablir nos forces détruites. Il n'y a rien là que de normal, et nous espérons que la France, sûre de son gouvernement, le comprendra ainsi. (Temps)

ORIENT

Dans la séance qui a précédé la rupture de la Conférence, chaque plénipotentiaire européen a pris la parole. Le général Ignatieff s'est exprimé comme il suit :

« Un terrain d'entente nous faisant absolument défaut et des négociations ultérieures ne pouvant plus être continuées, le gouvernement impérial que j'ai l'honneur de représenter juge la prolongation des séances de la Conférence comme n'ayant plus de raison d'être. Le maintien d'un ambassadeur à Constantinople devient également superflu du moment où sa voix, unie à celles des représentants de toutes les puissances garantes de la Turquie, n'y a plus la valeur qui devrait s'attacher à la manifestation unanime d'un vœu européen, dicté par une pensée de paix et de conservation. »

« Je déclare donc bien à regret que si, à notre prochaine réunion, jeudi, M. M. les plénipotentiaires ottomans ne nous annoncent pas l'adoption par la Sublime-Porte des bases qui viennent de leur être communiquées par le marquis de Salisbury, je ne suis plus autorisé à continuer des pourparlers et quitterai sans retard Constantinople. »

M. le comte de Chaudordy a prononcé les paroles suivantes :

« En lisant avec attention les propositions que M. l'ambassadeur extraordinaire d'Angleterre vient de présenter au nom des six puissances, les membres du gouvernement ottoman seront convaincus de la pensée de modération et d'apaisement qui les a dictées. De la réponse qu'ils y feront peut dépendre tout l'avenir de l'empire. »

« Un jeune et sage souverain est monté tout récemment sur le trône. Une Constitution nouvelle a été proclamée. Ce n'est pas en restant dans l'isolement que de telles espérances peuvent produire des résultats heureux. La Turquie a besoin de paix et de crédit, de tranquillité et

d'une bonne administration. Par suite de procédés financiers funestes, le gouvernement ottoman s'est déjà mis vis-à-vis de la plupart des Etats européens dans une position très difficile. Il ne faudrait pas aggraver cette situation. Le ministère actuel est revenu, il est vrai, aux saines doctrines financières, mais encore doit-il profiter des circonstances favorables pour mettre à exécution ses bonnes intentions. »

« Il dépend en ce moment de lui de donner au travail, à l'industrie et au commerce, la sécurité qui leur est nécessaire. Sa responsabilité serait bien grande devant son pays et devant l'histoire si, loin d'entrer dans la voie de conciliation qui lui est ouverte, et que tous ses intérêts et les amis de la Turquie lui conseillent de suivre parce qu'elle est celle du progrès et de la vraie grandeur des peuples, il se laissait aller au hasard des événements. »

Le télégraphe a annoncé qu'une violente tempête avait empêché les représentants de l'Europe de quitter Constantinople, mardi, suivant leur projet.

Pendant que la tempête souffle sur le Bosphore, les baromètres de la plupart des journaux indiquent le beau temps. La satisfaction et la confiance dans l'avenir sont aujourd'hui à l'ordre du jour dans une grande partie de l'Europe. Le Times se donne beaucoup de mal pour démontrer que la rupture de la conférence est un incident à peu près sans portée; le *Moniteur universel* nous affirme que l'accord des six puissances subsiste tout entier, et expose les raisons qui lui font regarder la confiance du public dans le maintien de la paix comme parfaitement légitime. Le *Journal des Débats* pense que la « Serbie et le Monténégro ne sont pas moins disposés à s'entendre avec la Porte que celle-ci à s'entendre avec eux », et il promet aux chrétiens qu'ils trouveront « dans les réformes promises par le gouvernement turc les garanties de sécurité auxquelles ils ont droit. »

Il est préférable, dit le *Français*, de voir les journaux calmer l'opinion publique que l'exciter et l'alarmer, car il suffit parfois de croire à l'imminence de la guerre pour la rendre réellement inévitable, tandis que, quand tout le monde croit à la paix, il est plus facile de faire disparaître ou de tourner des difficultés qui, en d'autres temps, auraient eu de terribles conséquences. Cependant, il y aurait peut-être un peu de simplicité à se montrer trop résolument optimiste. Les journaux russes sont beaucoup moins satisfaits que le reste de la presse européenne, et ils tirent des derniers événements des conclusions qui ne sont pas de nature à plaire à toutes les puissances. Le *Golos*, par exemple, déclare que, par son rejet des propositions de la conférence, la Turquie s'est mise au ban de l'Europe; que dès lors les traités qui garantissaient son indépendance tombent *in facto*; que, puisqu'il n'y a plus pour elle de droit des gens, ce droit n'a plus à la protéger, et que, par conséquent, chacune des puissances peut se permettre d'intervenir dans ses affaires sans que personne ait le droit d'y trouver à redire.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIIONALE.

Le *Courrier du Lot* a annoncé, il y a quelques jours, que le prince impérial avait été invité officiellement à visiter les cours du Nord.

Les trois cours principales du Nord sont la cour de Prusse, la cour de Russie et la cour d'Autriche.

L'invitation officielle de la Prusse

n'a rien qui nous surprenne. Elle s'est taillée un empire immense dans l'histoire des Bonaparte. Il est temps qu'elle remercie de sa générosité l'héritier de ceux qui ont fait sa force, et qui ont rempli ses caisses aux dépens de tous les contribuables de France.

Nous ne sommes pas surpris davantage de l'invitation officielle de l'empereur de Russie, dont le cœur est ouvert à tous les nobles sentiments. Le Czar, qui a détruit le servage et qui a donné à son peuple l'égalité et le droit de propriété, pourra dire au fils de Napoléon III: « La Russie est encore debout malgré votre père. Il avait déclaré la guerre au mien et il a fait périr deux cent mille Français et autant de Russes, pour soutenir la Turquie contre les chrétiens. Maintenant qu'il n'est plus, j'ai repris la grande mission et le grand devoir: les chrétiens seront émancipés et le Croissant de Mahomet disparaîtra devant la croix de Jésus-Christ. L'accomplissement de ma tâche me permet de jeter un voile sur le passé. Soyez le bienvenu. »

A son tour, l'empereur d'Autriche recevant la visite du Prince Impérial en réponse à la prétendue invitation officielle dont on nous parle, devra dire certainement: « L'Autriche est catholique. Votre père a élevé contre elle la Prusse protestante et en a fait le grand Empire allemand, persécuteur du catholicisme. En même temps, il a renversé l'autorité temporelle du Saint-Père, votre auguste parrain, qui pourtant lui avait offert un asile et l'avait caché à l'évêché d'Imola, après la déroute des bandes insurgées contre Grégoire XVI. Mais tout cela est loin de nous. Mon Empire que votre père voulait détruire se relève chaque jour, et j'oublie. Seulement, je voulais être l'allié de la France, et la politique de 1859 et de 1866 m'a contraint de devenir l'allié de la Prusse. »

Si les choses ne se passent point ainsi, on conviendra que la supposition est au moins fort vraisemblable.

En attendant, le *Courrier du Lot* promet de nous faire connaître les noms de ceux de nos compatriotes qui accompagneront le Prince Impérial en Autriche, en Suède et en Danemark. Pourquoi pas à Berlin et à St-Petersbourg? Aurait-on réservé cet honneur à d'autres?

Nous nous empresserons également de citer les noms de ceux qui seront signalés par le *Courrier du Lot*.

La circulaire suivante a été adressée aux préfets par M. le ministre de l'intérieur :

« Aux termes de l'article 5 du décret organique du 26 mars 1852 sur les sociétés de secours mutuels approuvées, les membres participants ne peuvent être reçus qu'au scrutin et à la majorité des voix de l'assemblée générale. »

« Avant qu'il soit procédé au vote qui détermine l'admission ou le rejet, le bureau a la mission de recueillir des renseignements sur les antécédents du candidat; les statuts de la plupart de ces associations et les statuts modèles excluent toute personne qui a subi une condamnation infamante. En outre, les présidents et, à leur défaut, les membres du bureau étant appelés, par le décret du 26 avril 1856 et par la législation qui régleme les opérations de la caisse des retraites pour la vieillesse, à certifier certaines pièces et à leur donner le caractère d'authenticité nécessaire pour attester les titres des candidats aux pensions de retraite, il importe qu'aucune des formalités ne puisse être arguée de nul-

lité par suite de l'incapacité de l'administration signataire.

« Plusieurs présidents ayant appelé mon attention sur la nécessité de leur faciliter les recherches que motivent parfois les admissions des membres participants, j'ai prié M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, de vouloir bien accueillir le vœu soumis à mon administration. J'extrait de la circulaire adressée, le 6 décembre 1876 à MM. les procureurs généraux le passage suivant, concernant les sociétés de secours mutuels: « Quelques difficultés se sont élevées sur le prix dû aux greffiers, pour les bulletins n° 2 qui leur sont demandés par les préfets ou par les maires, relativement aux candidats qui sollicitent leur admission dans une société de secours mutuels approuvée. Les greffiers ne doivent réclamer que 25 centimes, fixée par toutes les circulaires à l'égard des extraits délivrés aux administrations publiques; mais ils peuvent exiger que la lettre du préfet ou du Maire mentionne expressément que l'extrait est demandé à titre de renseignement administratif. »

« En conséquence, le président d'une société de secours mutuels approuvée estimera qu'il est nécessaire de recourir au casier judiciaire, il devra s'adresser soit au préfet, soit au maire, qui réclamera le renseignement sous les conditions prescrites par la circulaire du 6 décembre 1876. »

Les membres de la Société de Secours mutuels se réuniront en assemblée générale, dimanche prochain, 28 du courant, à 8 heures et demie du matin, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Cahors.

A 9 heures, ils se rendront à la chapelle des Clôîtres de l'Eglise cathédrale, pour y assister à une messe célébrée à leur intention.

Cette cérémonie terminée, ils rentreront à l'Hôtel-de-Ville pour entendre le rapport qui leur sera fait sur la situation financière.

Nous recevons la lettre suivante que nous nous empressons de publier :

Monsieur,
Dans le numéro du 25 janvier, vous avez cité le nom de quatre conventionnels qui s'abstinrent de voter la mort du roi, vous avez oublié le conventionnel Sallèles, de Cahors, qui vota l'appel au peuple. Si cet oubli peut être réparé, vous ferez plaisir à un de ses petits-fils par alliance.
Agréez, etc. Un abonné.

17^e CORPS D'ARMÉE.

Ont été promus à la première classe de leur grade, les capitaines dont les noms suivent :

- M. Dumont, 7^e régiment de ligne.
- M. Viénot de Vaublanc, 7^e régiment de ligne.
- M. Vigarous, adjudant-major 7^e régiment de ligne.
- M. Borté, 7^e régiment de ligne.

On nous écrit de Vayrac :

Dans la nuit du 20 au 21 de ce mois, vers minuit et demi, sur la route départementale n° 3, à 600 mètres de Bétaille, canton de Vayrac, une attaque nocturne, ayant le vol pour mobile, a été commise sur les nommés Bourdaroux Baptiste et Plagne Jean-Baptiste, tous deux propriétaires à Vayrac, qui revenaient de la foire de Bétaille, par trois individus, dont l'un a été reconnu pour être le nommé P..., contrebandier à Jintrac, canton de Bretenoux, un autre pour être le nommé C..., contrebandier

à Altillac, canton de Beaulieu, (Corrèze), et le troisième inconnu est supposé habitant également à Altillac. Ces trois individus ont assailli les sieurs Bourdaroux et Plagne, à coup de pierres, et ont tenté de leur enlever leur argent et leurs montres, ce à quoi ils seraient certainement parvenus sans l'arrivée de plusieurs personnes qui leur ont fait prendre la fuite.

Les victimes ont reçu plusieurs blessures et contusions, mais aucune n'a de gravité.

Elles déclarent avoir entendu pendant la lutte, une détonation qu'elles croient avoir été produite par un revolver.

La justice informe et il y a lieu de croire, que les coupables, activement recherchés, seront bientôt arrêtés.

M. le préfet de la Dordogne vient de prendre un arrêté portant que l'introduction dans le département de cépages provenant des départements du Lot, de Lot-et-Garonne, de la Gironde, Charente-Inférieure. Charente est interdite d'une manière absolue, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

Cette mesure nous paraît rigoureuse et hâtive. Nous faisons néanmoins des vœux pour qu'il n'y ait pas lieu d'en prendre une semblable pour la Dordogne.

Les vigneron de Campoix (Indre), ont célébré la fête de saint Vincent, leur patron. Ces braves gens ont déposé à l'église, comme prémices de l'année, une pousse de vigne longue de 20 centimètres, avec ses feuilles et deux raisins parfaitement développés. Ce phénomène de végétation a été trouvé dans un des domaines de la terre de Campoix, commune de Parpeçay.

Les plus anciens du pays assurent qu'il faut remonter à plus de cinquante ans pour se rappeler des faits de végétation aussi anormale. En 1821-22, il y avait des poids en fleur au mois de décembre, et les seigles étaient rentrés avant la Saint-Jean. La récolte en vins de cette année fut une des plus remarquables du siècle.

On lit dans le *Sarladais* : « On nous présente à l'instant des pampres de vigne d'une hauteur de 35 centimètres environ, et sur lesquels on voit poindre la forme de raisins naissants. Ces pampres, recueillis dans le jardin de M. Vialard, maître de pension, comportent des feuilles d'un diamètre relativement étendu. »

M. le président de la République a reçu, au palais de l'Élysée, M. Maglione, maire de Marseille, et MM. Rech et Martin, adjoints.

Dans une courte allocution, M. le maire de Marseille a affirmé le dévouement de la ville qu'il administre aux idées républicaines et au premier magistrat du pays, et il a prié en son nom et au nom de ses concitoyens le président de la République de venir visiter la ville de Marseille.

Le maréchal a répondu à cette allocution en remerciant le maire et les adjoints de Marseille de leur offre gracieuse; mais il a déclaré qu'il ne croyait pas pouvoir aller cette année dans le Midi, le temps qu'il consacre chaque année à voyager étant destiné par avance à l'inspection des grandes manoeuvres, et celles-ci ne devant pas avoir lieu cette année, dans la région du Sud Est.

Le président a exprimé l'espérance que le développement des relations de Marseille avec l'Algérie compenserait

les pertes que le commerce marseillais a eu à subir d'autre part. C'est dans cette pensée, a-t-il dit, qu'il avait envoyé à Marseille son vieil ami général Lallemand, qui a fait un long séjour en Afrique; il a ajouté que les Marseillais devaient être satisfaits de ce choix et de celui du préfet Doniol.

On trouve dans la *Gazette des Tribunaux* un jugement du tribunal civil d'Alais, dont l'importance n'échappera à personne. La jurisprudence admise en première instance, si elle devient définitive comme tout permet de l'espérer, aura pour double résultat, d'abord de rassurer et de protéger la classe si intéressante des petits employés, ensuite de rendre plus circonspects certains fonctionnaires élus trop enclins à l'autocratie démocratique.

Voici les faits en deux mots. Six employés de la mairie d'Alais ayant été congédiés brusquement et d'une manière arbitraire sans qu'aucune faute de leur part eût motivé cette mesure de rigueur, ont actionné personnellement le maire en réclamant de lui une indemnité en rapport avec la nature des services engagés; le tribunal leur a donné gain de cause et a condamné le maire à payer aux demandeurs, avec intérêts de 5 0/0 à partir de l'assignation, la somme de 2,120 fr. 40 répartie entre eux au prorata de leurs appointements. Les considérants de ce jugement sont très brefs, mais parfaitement nets. Il y est dit que les employés de mairie ne sont pas des fonctionnaires publics, mais bien des employés de la municipalité; que plusieurs d'entre eux ont traversé tous les régimes sans que leur situation eût été menacée; que le système appliqué par M. le maire d'Alais aurait pour effet de bouleverser toutes les administrations d'une manière périodique; qu'un contrat est intervenu et que la partie lésée par la rupture de ce contrat a droit à une indemnité.

Le *Moniteur universel* dit au sujet de jugement :

Gardons-nous de mettre la politique là où elle n'est pas, là où elle ne doit pas être. C'était une maladie particulière à l'Empire, qui avait élevé la méfiance à la hauteur d'un principe. Nous voyons avec peine qu'elle se perpétue sous le régime actuel. Si l'on n'y prenait garde et si la justice n'était là pour y mettre bon ordre, certains tyrans de clochers feraient oublier les poules de Plassiart et la destitution de ce fossoyeur de nous ne savons plus quel département de l'Ouest, qui votait pour les candidats de l'opposition.

Dimanche soir, à Toulouse, à la représentation du théâtre des Variétés, pendant le 3^e tableau d'*Orphée aux Enfers*, un spectateur placé au parterre s'est subitement trouvé indisposé; ses voisins ont voulu l'aider à sortir, mais, la salle étant comble, il en est résulté un certain tumulte. Une personne a essayé de faire ouvrir une porte latérale habituellement fermée par une barre, et le bruit entendu des premières et dernières galeries a fait croire à une cause tout à fait différente.

Une voix a-t-elle crié : au feu ? Cela n'a pu être établi; toujours est-il qu'une panique indescriptible s'est produite, et que la foule s'est précipitée comme un torrent par toutes les issues, bousculant tout et n'écoutant ni les démonstrations des artistes restés en scène, ni les conseils de plusieurs personnes notables. Il n'y a eu heureusement que des contusions peu graves, et on n'a constaté que la perte de divers objets de vestiaire et de portemonnaies.

Il y a environ cinq semaines, on sieur Peychez, domestique chez M. Jacquet, négociant à Fronsac, se rendait de Libourne à son domicile. Ayant aperçu un petit chien sur la route, il l'appela et se mit à le caresser; mais le roquet le mordit légèrement à la figure, au-dessous de la tempe.

La blessure ayant à peine entamé l'épiderme, Peychez ne s'en inquiéta pas. Depuis, il a été malade à la suite d'un accident de charrette; il s'est remis et il ne songeait plus au chien ni à sa morsure, qui était cicatrisée depuis longtemps.

La semaine dernière, au retour d'un enterrement, il reprenait ses habits de travail lorsqu'il fut tout à coup saisi d'un terrible frisson et d'atroces douleurs.

On appela le docteur Dupuy, qui constata bientôt que le malheureux était enragé.

Il a enduré pendant trois jours les plus cruelles souffrances. Il avait une soif atroce, et quand on lui présentait un liquide il le repoussait avec horreur. Il ne pouvait pas rester un seul instant en place, ses membres se roidaient et se détendaient tour à tour sans lui laisser une minute de repos. Enfin, il est mort dimanche matin au milieu des plus horribles souffrances.

Le *Republicain de Tarn-et-Garonne* donne le résultat d'un pari engagé entre plusieurs vélocipédistes et M. B... de Castelsarrasin.

M. B... parti de Castelsarrasin à deux heures, est arrivé à Montauban, à deux heures quarante-quatre minutes vingt secondes; le temps accordé pour faire le trajet était de 50 minutes. M. B... a donc parcouru vingt kilomètres à raison de deux minutes quatorze secondes par kilomètre. Il a gagné son pari.

Un public nombreux a acclamé M. B... à son arrivée à la place de la Laque.

Nous empruntons les détails suivants à un intéressant article de la *Liberté* sur la vieillesse :

« Dès l'âge de trente ans, la peau perd de sa souplesse et de sa fraîcheur; les rides apparaissent au front et aux tempes; plus tard, elles froncent les paupières, sillonnent les joues et la partie antérieure du cou, enfin elles se généralisent et la peau se *ratatine*. »

« Vers trente ans aussi, la chevelure commence à s'éclaircir au sommet de la tête; après quarante ans, les cheveux blanchissent aux tempes; peu à peu *canitie* envahit tous ceux que la *cavité* a respectés. »

« A cet âge, la taille commence à s'affaïsser. Dans les moyennes de Quételet, nous voyons qu'elle est à 40 ans de 1 m. 684 chez l'homme, de 1 m. 579 chez la femme. A 50 ans, ces moyennes deviennent 1,674 et 1,536; à 60 ans, 1,630 et 1,516; à 70 ans, 1,623 et 2,514; à 80 ans, 1,613 et 1,506; à 90 ans, 1,613 et 1,504. »

« Le poids diminue de même. A 40 ans, il est de 63 kil. 67 chez l'homme, de 55,23 chez la femme. A 50 ans, il est de 63 kil. 46 chez l'homme, mais il augmente chez la femme jusqu'à 56 kil. 16. A 60 ans, il descend chez l'un et l'autre à 61,94 et 53,30; à 70 ans, les moyennes sont de 59,52 et 51,51; à 80 ans, elles sont de 57,83 et 49,87; à 90 ans, de 57,83 et 49,34. »

« On voit que de 80 à 90 ans la taille et le poids restent stationnaires chez l'homme et continuent à décroître chez la femme. »

« L'usure des dents caractérise mieux l'âge que leur caducité, qui est précocé

et tardive, suivant de certaines conditions encore mal définies. »

Théâtre de Cahors

Direction de M. Boutines.

Spectacle de Dimanche, 28 Janvier. Pour les débuts de M. PIGOR, grand 3^e rôle.

Lazare le Père,

Drame en 5 actes et un prologue.

Le Post-Scriptum,

Comédie nouvelle en un acte.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 20 au 27 janvier.

Naissances.

Boussuges, Jeanne, rue St-James. Laucon, Antoinette, rue St-Barthélémy.

Mariages.

Duc, Paul et Condere, Euphrasie. Dajeau, Léon et Rigal, Pauline. Frézaville, Urbain et Balaguérie, Marie.

Décès.

Bandel, Jean, 20 ans, rue de la Mairie. Planavergne, A., 56 ans, rue du Peigne. Bèliben, Marie, 9 jours, rue Capucine. Delrieu, Marie, 78 ans, rue Valentré. Delmas, Louise, 64 ans, rue Capiscol.

Pour la chronique locale, A. Layout.

CHRONIQUE AGRICOLE

(5^e article.)

Après avoir décrit l'aspect déplorable des vignobles de Caste à Nîmes et de Nîmes à Avignon, où il n'y a littéralement plus de vignes le long de la voie ferrée, M. Piola visite la plaine du Rhône entre Servet et Roquemaure, où de nouvelles vignes ont été replantées; il se dirige de là sur le vignoble de M^{me} veuve Borty.

« A Roquemaure même, dit M. Piola, mais dans un terrain plus élevé et plus calcaire que celui de la plaine, j'ai visité le vignoble de M^{me} veuve Borty, qui a bien voulu me montrer des Jacquez plantés en 1862 et ayant, par conséquent, quatorze ans d'existence; des Clintons ayant le même âge, et un autre cépage ressemblant un peu au Jacquez, mais dont les raisins n'ont pas le jus rouge et qu'on avait pris d'abord pour le *Lenoir*. Il est généralement reconnu aujourd'hui que ce cépage n'est autre que le *Black-July*, cépage peu répandu et très-peu cultivé à cause de sa fécondité, bien moins grande que celle du Jacquez; il appartient comme lui au groupe des *Estivalis*. J'ai vu à Montpellier des spécimens de ce dernier cépage, complètement analogues à ceux de M^{me} Borty, et qui ne m'ont laissé aucun doute à cet égard. Il est également reconnu par presque tous les viticulteurs et les importateurs de l'Hérault que le *Lenoir* est complètement identique au Jacquez, désigné encore en Amérique, suivant les contrées, sous les noms d'*Ohio*, *Black-Spanish*, etc. »

« Chez M^{me} Borty, les souches de Jacquez, comme celles de Clinton, sont taillées d'une manière très-élémentaire, avec d'innombrables coursons laissés sur les branches de l'année précédente, de manière à produire le plus de bois possible, ce qui est assez naturel en présence du prix si élevé des boutures du premier de ces cépages. Cela n'empêche pas chacune de ces souches de produire de 12 à 15 kilos de raisins, année moyenne. Elles s'élevant d'elles-mêmes, et sans supports, à environ 1 mètre 50 cent. au-dessus du sol, et présentent une végétation admirable; celles de Clinton donnent des sarments de 5 à 6 mètres de longueur. Malgré la gelée, qui les a complètement ravagés cette année, des grappes nombreuses, très-petites chez les Clintons et les *Black-July*, mais de 15 à 20 centimètres de longueur chez les Jacquez, sortent du bois venant des premiers boutons des coursons, et même de ceux poussés directement de la souche. Elles commen-

cent à tourner. Le vignoble au milieu duquel se trouvent ces ceps a été à peu près complètement détruit par le phylloxera. Quelques grenaches, très-forts et très-vigoureux, ont résisté; mais il en meurt tous les ans quelques-uns, et ils ne tarderont pas évidemment à disparaître. M^{me} Borty a eu l'obligeance de me faire goûter du vin fait avec des raisins de Jacquez en 1874 et 1875. Je l'ai trouvé, comme celui qui nous avait été apporté l'hiver dernier par M. Donyssot, exempt de tout goût étranger, d'une très-belle couleur, comparable au moins au Cahors de deuxième choix, et possédant toutes les qualités d'un bon vin ordinaire de nos pays, supérieur à la plupart de nos vins de palus, bien que récolté dans un terrain certainement aussi riche, pour ne pas dire plus. »

Nous ne suivrons pas Monsieur Piola dans la visite qu'il fait à tous les vignobles où sont cultivés les plants américains. Les détails qu'il en donne sont trop longs, et ne seraient d'aucun intérêt, pour nos lecteurs qui ne connaissent ni le nom des propriétaires cités, ni le pays qu'ils habitent. Nous nous contenterons de reproduire *in extenso* les conclusions qui lui ont été inspirées, par tout ce qu'il a vu et étudié avec tant de soin.

A suivre.

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 26 janvier, soir.

Il faut constater que la presse anglaise est loin de considérer l'avenir du côté de l'Orient sous un jour pacifique.

Les journaux de Londres de ce matin nous entretiennent en effet des symptômes belliqueux qui se manifestent en Russie.

D'après le *Morning-Post*, la Russie adresserait sous peu aux puissances une communication invitant l'Europe à relever l'affront qui, selon elle, vient de lui être fait soit en agissant collectivement soit en l'autorisant elle, la Russie, à agir en son nom. Si cet appel n'était pas écouté, la Russie menacerait d'agir seule.

De son côté, le *Times* de ce matin annonce que le gouvernement russe se préparerait à appeler sous les drapeaux sa 3^e réserve, c'est-à-dire tous les hommes capables de porter les armes. Il aurait en outre demandé aux compagnies de chemins de fer un état exact de tout le matériel qu'elles peuvent mettre immédiatement à la disposition du ministre de la guerre et les aurait engagées à demander du matériel aux maisons étrangères en état de le fournir sans retard.

Le même journal prétend aussi que la Serbie s'efforce de mettre sur pied toutes ses forces pour aider la Russie, si celle-ci déclarait la guerre à la Turquie et que les Turcs augmentent leurs forces sur la frontière de Serbie.

Bourse de Paris

Cours du 27 Janvier.
Rente 3 p. %..... 72.10
— 4 1/2 p. %..... 103. 20
— 5 p. %..... 107.40

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 26 janv.	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.550 »	3.550 »
Crédit foncier....	598 75	602 50
Orléans-Actions...	1.077 50	1.082 50
Orléans-Obligations.	332	332 50
Suez.....	660 »	636 25
Italien 5 %.....	71 30	71 25

Etude de M^e Scipion DELBREIL, avoué à Cahors.

EXTRAIT

DE SAISIE IMMOBILIERE.

Adjudication fixée au 24 février 1877.

Par procès-verbal de David, huissier, en date du deux novembre mil huit cent soixante-seize, transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-huit du même mois, volume 71, numéro 13 et 14, il a été procédé à la saisie des biens immeubles ci-après désignés.

A la requête du sieur Vincent Vayssié, propriétaire, habitant et domicilié de la commune de Saint-Martin-de-Vers.

Lequel a constitué pour son avoué M^e Scipion Delbreil, avoué près le tribunal civil de Cahors, demeurant dans cette ville, rue du Parc, n^o 12.

Sur la tête et au préjudice : 1^o du sieur Vincent Delsérieys, meunier, habitant et domicilié du lieu de Roumégas, commune de Saint-Martin-de-Vers ; 2^o du sieur Joseph Delsérieys, garçon meunier, habitant et domicilié de la commune de Cabrerets ; 3^o de dame Félicie Delsérieys, et du sieur Jean-Louis Delsérieys, son mari, propriétaires, habitants et domiciliés de la commune de Lauzès ; 4^o de dame Eliza Delsérieys et de Jean Richard, son mari, épiciers, habitants de la ville de Cahors ; et 5^o de demoiselle Jeanne Delsérieys, dite Tonton, religieuse de la Sainte-Enfance, demeurant à la Maison-sur-Seine, tous pris en qualité d'héritiers et représentants de feu Jean-Louis Delsérieys, leur père.

Biens saisis.

1^o Une pâture située au lieu dit le

Roumégas, commune de Saint-Martin-de-Vers, portée sous le numéro 728, section B, du plan cadastral de ladite commune, et d'une contenance de quatre-vingt-dix centiares environ ;

2^o Un moulin à eau situé au même lieu, porté sous le numéro 729 du même plan cadastral et de la même section et dont le sol ainsi que le patis attenant est de un are dix centiares.

Ce moulin construit sur le ruisseau de Vers, en maçonnerie, est recouvert en tuiles creuses ou en tuiles à crochets, et se compose de deux tournants munis des accessoires à son fonctionnement, tels que meubles, encadrements en bois, trémies, claquets, auges, rouets, Vannes, etc., etc. il existe un rez-de-chaussée, un premier étage et un galetas. Le premier étage se compose de deux pièces, on y parvient au moyen d'un escalier en pierres qui est à l'extérieur, du côté du couchant, et adossé contre le mur du moulin, se trouve un appentis destiné à servir de poulailler, bâti en pierres et recouvert en tuiles à crochets.

Le moulin se tient, du nord, avec pâtus, du sud, avec chemin de service, du levant avec ledit pâtus, et du couchant avec pâtus, canal inférieur ou canal de fuite, pâtus et près de Capelle.

Sur le pâtus se trouve construite une petite grange convertie en chaume, en très mauvais état et destiné à mettre les charrettes à l'abri ;

3^o Le canal inférieur dudit moulin situé au dit lieu de Roumégas, portée sous le numéro 730, section B, dudit plan cadastral, contenant environ six ares quarante centiares ;

4^o Un jardin sis au même lieu, porté sous le numéro 734, du même plan cadastral et de la même section, et contenant environ trente centiares ;

5^o Le canal supérieur du moulin situé au lieu de Roumégas, porté sous le numéro 735, du même plan et de la même

section et contenant environ quatorze ares trente centiares ;

6^o Une vigne située au lieu de Ruyres, portée sous le numéro 484, section C, du plan cadastral de ladite commune et contenant environ onze ares quarante centiares ;

7^o Une terre labourable située au même lieu de Ruyres, portée sous le numéro 485, du même plan cadastral même section C, et contenant environ cinquante quatre ares vingt centiares ;

8^o Un bois situé au lieu dit bois de Roumégas, porté sous le numéro 725 P, de ladite matrice cadastrale section B, et contenant environ un hectare vingt-sept ares soixante-huit centiares ; trente-deux ares environ de ce bois ont été convertis en vigne, et trente centiares environ en jardin ;

Sur ledit bois de Roumégas et aux abords de la route de Guillot à Labastide-Murat, est bâtie une grange en maçonnerie convertie en chaume ;

9^o Une pièce de terre labourable située à Faroulès, portée sous le numéro 617, du même plan cadastral et de la section B, et contenant environ trois ares cinquante centiares, le restant de cet immeuble ayant été vendu depuis longtemps ;

10^o Une vigne située à La Rode, portée sous le numéro 1388 P, du même plan cadastral et de la même section B, et contenant environ soixante-quatorze ares cinquante centiares.

Tous ces immeubles sont situés dans la commune de St-Martin-de-Vers, canton de Lauzès, arrondissement de Cahors, ils dépendent tous de la succession de Jean-Louis Delsérieys, ils sont joints et exploités par Joseph et Vincent Delsérieys.

Le cahier des charges a été publié le vingt janvier courant, et l'adjudication a été continuée au vingt-quatre février prochain.

En conséquence l'adjudication desdits biens sera faite le **vingt-quatre fé-**

vrier prochain, à l'heure de midi à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors au palais de justice de cette ville.

Elle aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de 1000 fr.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable.

A Cahors le vingt-huit novembre mil huit cent soixante-seize

L'avoué poursuivant.

Signé : DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le janvier mil huit cent soixante-dix-sept, F^o reçu un franc quatre vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : GIBBERT.

Etude de M^e Scipion DELBREIL, avoué à Cahors.

EXTRAIT DE JUGEMENT de Séparation de Biens.

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du seize janvier courant, la dame Laurence-Marie-Antoinette Devez, sans profession a été déclarée séparée de biens d'avec le sieur Jean-Baptiste Salgues, son mari, ancien filateur, avec lequel elle demeure dans la commune de Vers.

Pour extrait certifié véritable :

A Cahors, le vingt-six janvier mil huit cent soixante-dix-sept.

L'avoué poursuivant,

Signé : DELBREIL.

La Nouvelle Bibliothèque classique.

Jouaust, éditeur. — A côté de la Collection des petits chefs-d'œuvre, qui se publie concurremment avec le Cabinet du bibliophile, la Petite Bibliothèque artistique, destinée aux amateurs d'ouvrages à gravures et à laquelle viendra bientôt se joindre la Bibliothèque fantaisiste, l'éditeur Jouaust vient de commencer la publication de la Nouvelle Bibliothèque classique, qui contiendra tout ce qui mérite véritablement d'être lu dans les écrivains, du quinzième au dix-huitième siècle.

Les Oeuvres de Régnier, Grandeur et Décadence des Romains, inaugurent cette nouvelle collection. Ce sont deux volumes qui, par l'élégance typographique, la beauté du papier, la correction et la fidélité du texte, méritent et obtiendront l'approbation des bibliophiles. Imprimés dans le format in-16 elzévirien, avec les caractères elzéviriens que M. Jouaust a fait graver spécialement pour ses éditions, les volumes qui composeront la Bibliothèque classique pourront prendre place sur les rayons des bibliophiles, à côté des collections dont nous parlions plus haut. La bibliothèque classique par le prix peu élevé, de ses volumes, sera véritablement la Bibliothèque Charpentier, des bibliophiles.

En vente : REGNIER, 4 vol. — MONTESQUIEU, Grandeur et décadence des Romains, 4 vol. — BOILEAU, tome I. — HAMILTON, Mémoires de Grammont, 1 vol.

Sous presse : BOILEAU, tome II. — SATYRE Ménippée, 1 vol. — REGNARD, Théâtre, 2 vol. etc.

Pour tous les extraits et articles non-signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Etude de M^e Maurice PRAX, avoué à Montauban

A VENDRE SUR LICITATION,

D'autorité du Tribunal civil de Montauban, le **Lundi vingt-neuf Janvier mil huit cent soixante-dix-sept, à midi précis,** Devant M. MONTET-NOGANETS, Juge-Commissaire,

LE CHATEAU DE LOUBÉJAC

Admirablement situé sur les bords de l'Aveyron, au lieu de Loubéjac, à 8 kilomètres de Montauban, près de la route de Montauban, à Molières, entouré de cinquante-cinq hectares de Terre environ :

eaux, écuries, remises, basse-cour, vastes dépendances, potager, jardin anglais, vaste garenne composée d'arbres séculaires. Vue splendide.

ron, ayant huit meules, une laveuse, un épurateur, très-bien achalandé. Barrage neuf en béton.

Gesse, ayant deux meules ; le tout en très-bon état. Vastes bâtiments pour l'usage des meuniers et autres domestiques attachés à ces usines.

2^o Un grand Moulin à eau, sur l'Avey-

3^o Un petit Moulin, sur le ruisseau de

Le tout sera vendu en **DOUZE LOTS**, devant le Tribunal civil de Montauban.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^e PRAX, avoué poursuivant, à M^{es} LE BOUCHER et de GRANÈS avoués collicitants, et à M^e DARMÉ, notaire à Loubéjac.

Maladies de Poitrine

Prompt soulagement et guérison, Rhumes négligés, bronchites, gripes, toux d'irritation, par le sirop Coméra, dépôt à Cahors, pharmacie centrale M. Vinel, prix 2 fr. 50 et dans toutes les pharmacies.



Dépôt à Cahors, chez M. Rouquette pharmacien.

MASTIC LHONNE-LEFORT



SEUL ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867. reconnu le meilleur par tous les horticulteurs **POUR GREFFER A FROID ET CICATRISER LES PLAIES DES ARBRES ET ARBUSTES**

(S'APPLIQUE AVEC UN COUTEAU OU UNE SPATULE) Employé dans les pépinières nationales, impériales, royales, françaises et étrangères. — FABRIQUE, 162, rue de Paris, 162, à Belleville — Paris. se défier des nombreuses imitations et exiger la signature de l'inventeur sur chaque boîte. — Dépôt dans tout le département chez les principaux épiciers, grainetiers ou quincailliers et à Cahors, dépôt central pour le Lot, chez M. Vinel, pharmacien-drogiste.

PHTHISIE BRONCHITE REUME-TOUX

GOUDRON DE GUYOT (Liqueur concentrée et titrée) 2 fr. le flacon.
CAPSULES de GOUDRON de GUYOT 2 fr. 50 le flacon.

UNE INSTRUCTION ACCOMPAGNE CHAQUE FLACON

Nombreuses imitations (1)

Toute personne désirant employer le véritable produit de l'inventeur, M. GUYOT, pharmacien à Paris, devra exiger sur l'étiquette des flacons la signature GUYOT, imprimée **EN TROIS COULEURS**.

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel et dans la plupart des pharmacies.

(1) Des analyses comparatives ont démontré que la plupart de ces produits diffèrent entre eux par leur composition et la quantité de goudron qu'ils contiennent. M. Guyot ne peut garantir la préparation que des produits qui portent sa signature.

MASTIC DULAC

POUR GREFFER A FROID

à l'usage de l'arboriculteur et du pépiniériste.

Plusieurs Médailles et Mentions honorables.

Emploi facile, réussite assurée des Greffes. — Dépôt général : pharmacie LACOMBE, à Cahors.

Se trouve dans les principales épiceries.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation — Vente, échange et location.

8^e année.
LE MONITEUR
DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE
Paraît tous les Dimanches
EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES
Résumé de chaque Numéro :
Bulletin politique. — Bulletin financier.
Bilans des établissements de crédit.
Recettes des ch. de fer. Cor-
r. réponse étrangère. Nomen-
clature des coupons échus, des
par appels de fonds, etc. Cours
des valeurs en banque et en
AN Bourse. Liste des tirages.
Vérifications des numéros sortis.
Correspondance des abonnés. Renseignements.
PRIME GRATUITE
Manuel des Capitalistes
4 tort volume in-8.
PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

AVIS

Articles de Sellerie et Carrosserie : **EMILE ESCUDIÉ,** Carrossier, galerie Fontenille, à Cahors

Harnais neufs, fins et ordinaires pour un cheval et pour timons. — Voitures sur commande, n'importe le type. — Garnitures de voitures. — Réparations en tout ce qui concerne la Carrosserie.

M. Escudé se recommande au public par sa bonne confection et la qualité de ses matières premières.